



CCCPS / 2023 / DE126
7.1 Décisions budgétaires

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 septembre 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes à Espenel en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Stéphanie KARCHER ; Claire LEFRANC ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Sarah DUVAUCHELLE à Morgane PEYRACHE ; Agnès FOUILLEUX à Dominique MARCON ; Thierry GUILLOUD à Franck MONGE ; Philippe HUYGHE à Denis BENOIT ; Christophe LEMERCIER à Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Jean-Marc MATTRAS à Jean Louis BAUDOIN ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à René-Pierre HALTER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD et Frédéric TRON à Nicolas SIZARET.
Absents	Ruth AZAÏS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE et Dominique DELAYE
Secrétaire de séance	Jean Pierre POINT

BP 3CPS - DM n°2 - Régularisation aux dotations aux amortissements et reprises de subventions - Transfert de projets

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

A - Régularisation aux dotations aux amortissements et reprises de subventions :

Le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 nous oblige une bonne tenue de l'inventaire. Il faut donc régulariser l'inventaire et les reprises de subventions.

Il est donc proposé de virer les crédits :

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	6811	Dotations aux amortissements	+	210.00 €
Dépenses	6188	Autres frais divers	+	1 795.00 €
Recettes	777	Dotations aux amortissement	+	2 005.00 €

INVESTISSEMENT : Virement de crédits

Dépenses	13911	Dotations aux amortissements	+	2 005.00 €
Dépenses	2318	Travaux en cours	-	1 795.00 €
Recettes	28181	Dotations aux amortissements	+	210.00 €



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

B – Transfert de projets :

Suite à l'abandon du projet de rénovation de la salle de tennis de table, la 3CPS souhaite engager un autre projet : remplacement des chaudières vétustes.

- siège de la 3CPS,
- vestiaires du foot et rugby à Crest.

Il est donc proposé de régulariser le budget principal et d'effectuer des virements de crédits

FONCTIONNEMENT : Virement de crédits

Dépenses	023	Virement à la section d'investissement	+	100 000.00 €
Dépenses	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	100 000.00 €

INVESTISSEMENT : Virement et Augmentation de crédits

Dépenses	2318	Travaux en cours - Autres	-	176 206.18 €
Dépenses	2313	Travaux en cours - Aménagement des constructions	+	276 206.18 €
Recettes	021	Virement de la section de fonctionnement	+	100 000.00 €

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil communautaire de la Communauté de communes de voter une décision modificative N°02 du budget CCCPS afin de régulariser les dotations aux amortissements, les reprises de subventions et le transfert de projets selon l'explication ci-dessus.

III. Visas

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n° DE2023043 du 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal de la CCCPS.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la décision modificative N°02 du budget principal de la CCCPS telle que définie ci-dessus.
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 septembre 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 32 voix

Votants CONTRE : ...voix

S'abstenant : 2 voix, Sarah DUVAUCHELLE et Morgane PEYRACHE.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant : DM02

- Annexe 1 : Décision modificative N°02 du budget principal de la CCCPS.

Jean Pierre POINT
Secrétaire de séance

Le 28/09/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

